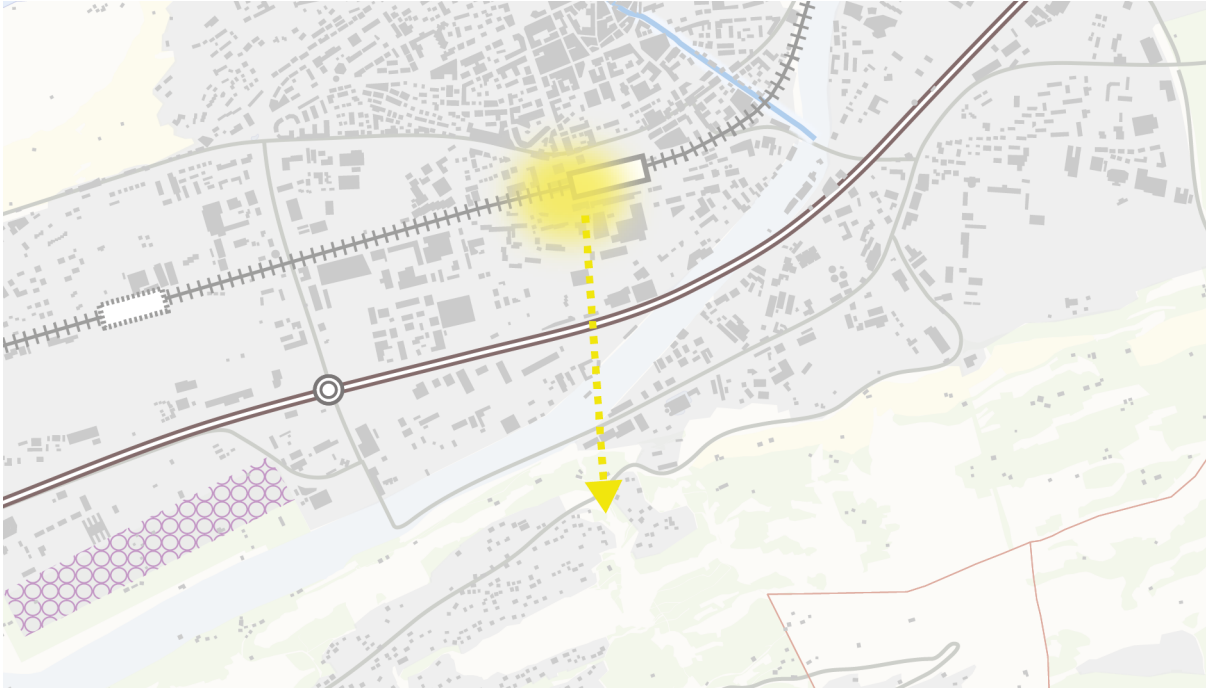


MESURE M10.2	SION / INTERFACE DE LA GARE DE SION - ETAPE 2	
Thématique(s) M10 - Interfaces multimodales	Priorité : A	
Territoire concerné : Sion Maitre d'ouvrage : Sion - Canton / SRTCE		
Mesure du PA2 en relation : (6266.2.045) TP1.b - Réaménagement de la gare de Sion (2è étape) Mesure du PA3 corrélée / liée : - Autres coordinations : Sup.5 - Liaison câblée Sion - Mayens de l'Hôpital		
		

INTENTION

Etat actuel

Le réaménagement de la gare de Sion a débuté dans le cadre de la mesure TP1 du PA2 aggroSion.

La création d'abris à vélos est à l'étude au sud de la gare et une vélostation dans le passage sous-voies nord devrait voir le jour.

Un concours pour la passerelle de traversée des voies CFF est planifié.

Enfin, une étude pour déplacer la gare routière au sud est en cours en lien avec la création d'une Place de la Gare sud, un parking P+R en silo et le départ de la télécabine.

Données quantitatives

Mesure non concernée.

Objectifs

Objectifs généraux :

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD

Objectifs particuliers :

- Optimiser le fonctionnement de la gare en rapprochant les bus des trains
- Sécuriser les espaces piétons
- Améliorer la perméabilité des voies CFF pour la mobilité douce
- Requalifier la Place de la Gare.

Description de la mesure

La description de cette phase 2 dépend de ce qui aura été réalisé en 1ère étape (dans le cadre du PA2).

Le projet de base est le suivant :

- le passage sous-voies existant est agrandi,
- une nouvelle passerelle est construite à l'est de la gare.

Ces deux nouveaux franchissements piétons et cyclables des voies CFF permettent de rapprocher le sud et le nord des voies.

La gare marchandises du Valais central (CFF Cargo) est déplacée hors de la ville (étude cantonale en cours).

La gare routière est transférée au sud des voies CFF.

L'espace public urbain situé devant la gare est requalifié au nord et au sud.

Une station vélos est aménagée et les espaces de stationnement deux-roues existants sont développés.

Un nouveau quartier mixte (habitat, commerces, activités) est créé au nord-est de la gare.

Au sud de la gare, l'espace public est requalifié dans la perspective de mutation progressive de ce secteur.

Enfin l'accessibilité aux futures gares de transports publics (liaison câblée et gare routière) et au stationnement (futur parking en silo) est améliorée.

EVALUATION	
<p>Opportunité</p> <p>Les lignes de bus urbains de 1 à 5 sont concernées par cette mesure, ainsi que le trafic régional voyageurs. Les développements prévus par la Ville du XXIème siècle nécessitent des accompagnements. C'est notamment l'objet de cette mesure.</p> <p>La mesure du PA2 évaluée positivement par la Confédération mais classée en priorité B est ici reprise, comme demandé par la Confédération et parcequ'elle répond toujours à une forte nécessité.</p> <p>Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité</p> <p><i>CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration du système de TP - amélioration de l'intermodalité - influence sur la demande de transport - amélioration du trafic de loisirs <p><i>CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination des développements urbanistiques avec la desserte TP. <p><i>CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :-</i></p> <p><i>CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et les mobilités douces 	
<p>Degré de maturité : 1</p>	
<p>Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : 2015-2016 : études test avec 3 bureaux d'urbanistes et 1 étude de transport 2016-2017 : concours d'urbanisme, et concours pour l'aménagement d'un parking silo</p>	
REALISATION	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024</p>	<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p> <p>2020</p>
<p>Coûts</p> <p>Coûts estimés : CHF 8 200 000.- CHF La mesure TP1.b du PA2 agglomération avait également été évaluée à 8.2 Mio CHF.- HT</p> <p>Financement</p> <p>Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables</p>	